

PERSPECTIVE 2017 – PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU VIEUX-MONTRÉAL

Prise en compte des recommandations du rapport de consultation de l'Office de consultation publique (7 mai 2013)

Recommandations	Suivi proposé
<p>Recommandation 1 La personnalité du Vieux-Montréal : avant tout un centre historique</p> <p>La commission recommande que le premier objectif du <i>Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal</i> soit l'affirmation et l'enrichissement de l'identité du Vieux-Montréal, à titre de centre historique.</p>	<p>La formulation des objectifs du Plan a été revue de manière à refléter davantage l'importance centrale accordée par le Plan à l'«Affirmation de l'identité du Vieux-Montréal et à son enrichissement»; la poursuite de cet objectif reposant sur une stratégie s'articulant selon les trois axes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Soutenir dans le Vieux-Montréal un milieu de vie complet, de qualité, adapté à la vie quotidienne et générant sa propre vitalité l'année durant;• Protéger le paysage historique du Vieux-Montréal et encadrer son évolution;• Créer une destination renommée procurant une expérience authentique et enrichissante aux Montréalais et aux visiteurs de la grande région métropolitaine, du Québec ou d'ailleurs. <p>(Voir page 25 du <i>Plan</i>)</p>
<p>Recommandation 2 Favoriser la découverte historique par les usagers et les visiteurs</p> <p>La commission recommande à la Ville de Montréal de s'attaquer sans délai à l'implantation d'une signalisation d'interprétation historique et patrimoniale destinée à offrir, sur les lieux mêmes, une lecture de l'histoire, de l'architecture et du patrimoine immatériel des endroits marquants du Vieux-Montréal.</p>	<p>La mesure du Plan prévoyant le développement d'un plan d'interprétation pour le Vieux-Montréal a été précisée de manière à ce que ce plan comprenne explicitement la mise en place d'éléments de signalisation. De plus, le plan d'action reflétera la priorité donnée à cette mesure.</p> <p>(Voir page 54 du <i>Plan</i>)</p>

Recommandations	Suivi proposé
<p>Recommandation 3 Poursuivre le développement, tout en l'encadrant de façon serrée</p> <p>La commission recommande que la hauteur possible d'une nouvelle construction au sein d'un îlot soit évaluée en fonction de la hauteur moyenne de bâtiments de l'îlot, et non en fonction de l'édifice le plus élevé de cet îlot, et que le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie soit clarifié en conséquence, au besoin.</p>	<p>Cette proposition est déjà prévue dans les orientations mises de l'avant au chapitre «Le patrimoine à conserver, un patrimoine à créer» et sera mise en œuvre par la mesure 2 qui se lit ainsi :</p> <p>«Analyser les hauteurs prescrites à l'intérieur du site patrimonial avec l'objectif de préserver les caractéristiques de chacun des îlots, notamment leurs formes et leurs volumétries générales et ajuster, le cas échéant, les instruments d'urbanisme ou les stratégies de développement.»</p> <p>(Voir page 48 du <i>Plan</i>)</p>
<p>Recommandation 4 Soigner les portes d'entrées vers le Vieux-Montréal</p> <p>La commission recommande que la Ville de Montréal identifie comme priorité d'intervention le projet de recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, de même que le déplacement de la bretelle Sanguinet. Elle recommande en conséquence que les travaux soient réalisés et complétés d'ici 2017.</p>	<p>Cette suggestion de l'OCPM est bien reçue puisqu'un tel projet fait partie des scénarios analysés dans le cadre de plusieurs des études portant sur ce secteur de la ville. Toutefois, il est acquis qu'un tel projet ne sera pas réalisable d'ici 2017 compte tenu de la complexité technique du déplacement de la bretelle de l'autoroute et de l'ampleur importante des coûts impliqués.</p>
<p>Recommandation 5 Soigner les portes d'entrées vers le Vieux-Montréal</p> <p>La commission recommande que la portion ouest de la place D'Youville soit aménagée d'une façon temporaire et légère, une fois complétées les fouilles archéologiques, en attendant la construction par le musée de la Pointe-à-Callière de la Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal.</p>	<p>L'aménagement de la place D'Youville Ouest est un projet en cours de planification depuis plusieurs années qui s'accorde au développement du projet de la Cité d'archéologie et d'histoire du musée de Pointe-à-Callière. Des travaux et des fouilles doivent se poursuivre durant les prochains mois dans le sol de la place et ne permettront pas de l'aménager même temporairement.</p> <p>Par ailleurs, des décisions déterminantes à propos du projet du musée seront prises au cours des tout prochains mois; les possibilités d'aménagement permanent de la place seront dès lors connues.</p>
<p>Recommandation 6 Renforcer le lien avec le front de fleuve</p> <p>La commission recommande à la Ville de Montréal de :</p> <p>a) Faire valoir auprès du gouvernement fédéral l'importance de respecter les principes directeurs, émanant des consultations de 1985-86, qui ont guidé l'aménagement et la gestion du Vieux-Port,</p>	<p>La Ville de Montréal a depuis les tout débuts encouragé voire soutenu le développement du Vieux-Port ainsi que l'aménagement de son site et, ce, en accord avec les principes directeurs de développement issus des consultations publiques de 1985-1986. Les orientations et les mesures mises de l'avant par le <i>Plan</i> reflètent très clairement cette position. La Ville de Montréal a déjà exprimé publiquement son appui aux derniers</p>

Recommandations	Suivi proposé
<p>notamment la nécessité de préserver le caractère et l'accès public aux rives et aux quais;</p> <p>b) Proposer au gouvernement fédéral, à titre de legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, de soutenir le projet du Vieux-Port dans le but de compléter l'aménagement de son territoire, entre autres, par le prolongement de la promenade vers l'est et le réaménagement du hangar 16.</p> <p>c) Travailler avec la Société immobilière du Canada, dans le cadre de la concertation souhaitée, afin d'augmenter le nombre d'accès piétons vers le Vieux-Port à partir de la rue de la Commune, dans le prolongement des rues existantes.</p> <p>d) Élargir, toujours en concertation avec la SIC, l'accès vers le Vieux-Port, situé au pied de la place Jacques-Cartier, selon l'axe et la largeur de la place elle-même, afin de donner toute sa noblesse à cette entrée vers la zone portuaire.</p>	<p>projets d'aménagement du Vieux-Port annoncés dans la «Vision de développement - Montréal sur le fleuve» et recevra favorablement tout investissement de la part du gouvernement fédéral pour la réalisation de tout ou partie de ceux-ci. (Voir page 37 du <i>Plan</i>)</p> <p>Par ailleurs, en accord avec la deuxième partie de la recommandation, il serait opportun de mener une réflexion en vue de mieux définir et affirmer le rôle du «front de fleuve» de la rue de la Commune et son double apport à la relation avec le fleuve et à la qualité d'ensemble du Vieux-Montréal. À cet effet, une mesure a été ajoutée au <i>Plan</i> en vue de réaliser la caractérisation du «front de fleuve» comprenant les immeubles ayant façade sur la rue de la Commune, le domaine public et le Vieux-Port, et de déterminer, sur la base des connaissances acquises, les interventions appropriées - notamment en termes d'aménagement des accès depuis le cœur du quartier vers le Vieux-Port. (Voir page 43 du <i>Plan</i>)</p>
<p>Recommandation 7 Espaces verts et verdissement</p> <p>La commission recommande à la Ville de Montréal d'augmenter l'offre en parcs de proximité et en espaces verts dans le Vieux-Montréal, en travaillant sur les possibilités suivantes :</p> <p>a) L'acquisition d'un terrain vacant en vue de le convertir en parc;</p> <p>b) L'implantation du concept de «jardin de rue», fondé sur une participation du domaine privé à l'espace collectif; ce concept pourrait être mis en œuvre à travers l'étude de projets immobiliers à venir;</p> <p>c) L'implantation du concept de rue «habitée», au moyen de la transformation d'une rue secondaire visant à dégager une emprise suffisante pour permettre la plantation d'arbres.</p> <p>Cette recommandation s'applique au territoire du quartier historique, mais aussi à ses faubourgs.</p>	<p>L'approche du <i>Plan</i> à ce chapitre a été reformulée de manière à exprimer aussi l'attention que portera la Ville aux opportunités qui pourraient se présenter et qui permettraient d'augmenter l'offre en cette matière. L'acquisition d'un terrain vacant fera certainement partie des possibilités auxquelles la Ville sera attentive.</p> <p>Par ailleurs, le <i>Plan</i> met de l'avant une orientation - «mettre à profit les espaces libres sur les propriétés privées pour le verdissement du site patrimonial» - qui peut mener à une diversité de scénarios de verdissement. (Voir page 33 du <i>Plan</i>)</p>

Recommandations	Suivi proposé
<p>Recommandation 8 La circulation, le stationnement et le transport en commun</p> <p>Tout en approuvant la volonté municipale de donner une place prépondérante au piéton, la commission recommande :</p> <p>a) D’entreprendre sans délai le travail visant à poursuivre et compléter la mise en œuvre du <i>Plan sectoriel de gestion des déplacements dans le Vieux-Montréal</i> et de le doter d’un échéancier de réalisation;</p> <p>b) D’examiner les hypothèses présentées¹ en vue de faciliter le stationnement dans le secteur;</p> <p>c) D’envisager l’usage de navettes de taille réduite pour le transport en commun au sein du quartier.</p>	<p>La mise en œuvre du <i>Plan sectoriel de gestion des déplacements</i> demeurant une priorité de la Ville, un schéma de déploiement de ses mesures a été élaboré en 2011 pour guider et coordonner les interventions de la Direction des transports et de l’arrondissement de Ville-Marie, et suit son cours.</p> <p>Les diverses hypothèses proposées par l’OCPM seront à considérer au moment de l’élaboration d’un plan de stationnement spécifique au Vieux-Montréal, qui est une des mesures importantes du <i>Plan sectoriel</i> encore à réaliser.</p> <p>(Voir page 32 du <i>Plan</i>)</p>
<p>Recommandation 9 La nécessaire convivialité et la lutte aux nuisances</p> <p>La commission recommande à l’arrondissement de Ville-Marie de documenter davantage la question des nuisances générées par l’achalandage des bars et des débits de boissons, et de revoir les règles de contingentement à l’endroit de ces types d’établissements. Elle recommande également d’étendre ces règles, si nécessaire, à l’ensemble du quartier historique.</p>	<p>L’arrondissement de Ville-Marie poursuivra la «gestion» du bruit et des incivilités générées par l’achalandage des bars et des débits de boissons alcooliques dans le Vieux-Montréal et ajustera ses actions et les mesures déjà en place au besoin. En ce sens, le contingentement réglementaire pourrait être un moyen adopté suite à une nouvelle analyse de la situation des usages avec permis «d’alcool».</p>
<p>Recommandation 10 Favoriser une offre commerciale authentique</p> <p>La commission recommande à la Ville de Montréal, en collaboration avec la SDC du Vieux-Montréal, de mettre en place un programme incitatif destiné à favoriser davantage la diversification commerciale du Vieux-Montréal. La Ville pourrait lier toute aide en vertu de cet éventuel programme au respect de normes qui contribuerait à offrir des produits à</p>	<p>La Ville identifiera les moyens appropriés pour diversifier et améliorer l’offre commerciale du quartier en s’appuyant sur l’étude et l’analyse approfondies des besoins et du potentiel de développement commercial au sein du Vieux-Montréal. Et pour ce faire, le <i>Plan</i> confirme que la SDC sera un partenaire privilégié de la Ville. La suggestion de l’OCPM de mettre en place un programme incitatif est reçue avec intérêt, et fera certes partie de la panoplie de moyens qui seront examinés pour</p>

¹ Encourager mise en place d’un système de voituriers; éliminer stationnement sur rue gratuit et utiliser une tarification dynamique; promouvoir auprès des employeurs des programmes incitatifs à l’utilisation du transport en commun.

Recommandations	Suivi proposé
<p>la hauteur de la qualité du lieu, et qui refléteraient davantage la réalité du Vieux-Montréal. Ce programme pourrait comporter un volet incitant les magasins de souvenirs à embellir leur apparence générale.</p>	<p>parvenir à une diversification optimale de l'offre commerciale.</p> <p>(Voir page 27 du <i>Plan</i>)</p>
<p>Recommandation 11 La présence des artistes et l'animation : pour une programmation plus structurée</p> <p>La commission recommande que les activités liées à l'animation du Vieux-Montréal soient encadrées par une programmation d'activités culturelles, élaborée en amont par les autorités municipales avec l'aide de partenaires, dans le respect des objectifs de mise en valeur du quartier.</p>	<p>L'animation publique dans le Vieux-Montréal est assurée par le Vieux-Port, par la Société de développement commercial, par des amuseurs et artistes de rue encadrés par l'arrondissement de Ville-Marie, par l'arrondissement lui-même ainsi que par plusieurs partenaires culturels. Grâce notamment à la Table de concertation du Vieux-Montréal, à la collaboration des acteurs et au contrôle exercé par les autorités municipales, la qualité et la cohérence des activités en regard de l'authenticité des lieux est généralement au rendez-vous. En cette matière, le défi réside surtout dans le fait de permettre que se déroulent des activités variées aux caractéristiques tout aussi variées, en différents lieux, dans un quartier de plus en plus habité et occupé, et où l'espace est somme toute relativement restreint.</p> <p>La Ville reçoit avec intérêt la recommandation de l'OCPM d'autant plus qu'elle peut s'inscrire dans l'approche de concertation mise de l'avant par le <i>Plan</i> pour favoriser une cohabitation harmonieuse au sein du Vieux-Montréal.</p>
<p>Recommandation 12 La place Jacques-Cartier et ses environs</p> <p>Tout en supportant la volonté municipale de se doter d'une stratégie visant à une nouvelle entente d'occupation du domaine public par les cafés-terrasses et les kiosques d'artisans, la commission recommande à la Ville de Montréal d'utiliser, en appui à cet objectif, les moyens réglementaires requis pour rehausser la qualité de la place Jacques-Cartier.</p>	<p>L'OCPM appuie clairement l'orientation mise de l'avant par le <i>Plan</i> pour améliorer la qualité visuelle de la place Jacques-Cartier; la Ville proposant à cette fin un projet qui vise à impliquer davantage tous les acteurs concernés dans la recherche d'une plus grande qualité des installations occupant le domaine public. C'est notamment pour dépasser l'approche réglementaire - et les résultats mitigés obtenus durant les dernières années - que la Ville propose d'explorer en plus une voie différente d'encadrement. Par ailleurs, l'arrondissement de Ville-Marie poursuivra l'application de l'ensemble de sa réglementation dans le Vieux-Montréal, y compris à la place Jacques-Cartier.</p> <p>(Voir page 58 du <i>Plan</i>)</p>

Recommandations	Suivi proposé
<p>Recommandation 13 Préserver la prééminence du Vieux-Montréal dans le paysage montréalais</p> <p>La commission recommande :</p> <p>a) la tenue d'un exercice public de planification de l'ensemble du territoire qui surplombe l'autoroute Ville-Marie et ses abords, depuis la rue Saint-Urbain jusqu'à la rue Saint-Hubert;</p> <p>b) et l'imposition d'un <u>moratoire sur le développement privé</u> dans le secteur situé entre le Palais des congrès et le Centre de recherche du CHUM pendant la tenue de cet exercice.</p>	<p>La Ville accueille avec intérêt la recommandation de l'OCPM quant à la tenue d'un exercice de planification du territoire surplombant l'autoroute Ville-Marie d'autant plus que celui-ci est identifié comme secteur de planification détaillée au Plan d'urbanisme. La planification de ce secteur a été jusqu'à maintenant fortement arrimée aux projets de Quartier de la santé et d'agrandissement du Palais des congrès qui ont tous deux tardé à se préciser. C'est tout de même dans ce cadre que plusieurs études ont été menées jusqu'à tout récemment, visant notamment l'intégration visuelle du CHUM au secteur, l'aménagement du domaine public et du pourtour de la station de métro Champ-de-Mars, ainsi que le recouvrement de l'autoroute et le déplacement des bretelles d'accès et de sortie Sanguinet / Hôtel-de-Ville. Avec la publication de cette dernière étude, les conditions sont maintenant réunies pour la relance des travaux de planification de tout ce secteur et pour le développement, en corollaire, d'orientations visant la protection et la mise en valeur du paysage historique du Vieux-Montréal.</p> <p>Il est important de signaler que l'essentiel des terrains compris dans le secteur situé entre le Palais des congrès et le Centre de recherche du CHUM appartient à des organismes publics. De plus, la réserve foncière enregistrée récemment par le gouvernement du Québec pour un agrandissement éventuel du Palais des congrès vise pratiquement tous les terrains privés qui ont un potentiel de développement dans le dit secteur. L'imposition d'un moratoire sur le développement privé dans ce secteur serait peu utile dans les circonstances.</p>
<p>Recommandation 14 Le Vieux-Montréal : une destination touristique à mettre davantage en valeur</p> <p>La commission recommande à la Ville de mettre en place sans délai une signalisation d'orientation, destinée à guider les visiteurs vers le Vieux-Montréal ainsi qu'à l'intérieur de celui-ci.</p>	<p>La mesure recommandée, déjà proposée par le Plan, constituera une des priorités de sa mise en œuvre.</p> <p>(Voir page 45 du <i>Plan</i>)</p>

Recommandations	Suivi proposé
<p>Recommandation 15 La mise en œuvre du PPMVVM : les conditions de réussite</p> <p>La commission recommande à la Ville de Montréal :</p> <p>a) de bonifier le <i>Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal</i> à la lumière des interventions prioritaires proposées ci-dessus par la commission²;</p> <p>b) de lui adjoindre un <u>plan d'action</u>, doté d'objectifs ciblés, d'un échéancier de réalisation, et de l'assujettir à un mécanisme public permettant de faire le point, à intervalles réguliers, sur l'état d'avancement des travaux;</p> <p>c) de renforcer le mécanisme de coordination envisagé par le Plan par la mise en place d'une <u>entité</u> légère, entièrement <u>dédiée au Vieux-Montréal</u>, dotée d'un mandat de coordination, de concertation et d'information, et qui disposerait des ressources appropriées à cette fin;</p> <p>d) de reconnaître explicitement l'apport de la Table de concertation du Vieux-Montréal dans la mise en œuvre du Plan de protection et d'examiner avec ses membres le rôle spécifique qu'elle peut jouer.</p>	<p>D'une part, la recommandation de l'OCPM d'adjoindre au <i>Plan de protection et de mise en valeur</i> un plan d'action guidant l'intervention municipale et celle de ses partenaires, est tout à fait pertinente considérant le nombre de mesures mises de l'avant, leurs natures et leurs portées variables. Un tel plan d'action sera élaboré suite à l'adoption de la version finale du Plan par les instances municipale et d'agglomération; l'année 2017 y constituera un repère temporel important.</p> <p>D'autre part, la Ville propose pour la mise en œuvre une structure légère qui tient compte que la responsabilité de la gestion du territoire protégé est celle d'un seul arrondissement de la Ville. Cette structure reflète les compétences de l'arrondissement de Ville-Marie et des services corporatifs, plus particulièrement de la Direction de la culture et du patrimoine, et conséquemment établit une répartition claire des responsabilités. La démonstration n'a pas été faite de l'opportunité de mettre sur pied une nouvelle structure, une entité autonome distincte de l'arrondissement et des services centraux.</p> <p>En plus, le mode d'organisation proposé par la Ville - et déjà mis en place - permet d'explorer avec les partenaires le rôle de la Table de concertation du Vieux-Montréal dans le suivi de la mise en œuvre du <i>Plan</i>; l'arrondissement de Ville-Marie soutient pleinement les membres de la Table qui sont à revoir plus précisément le fonctionnement et les mandats à se donner, et qui ont déjà l'expérience des débats et des réflexions entourant les projets publics et privés projetés par le passé dans le Vieux-Montréal.</p>

² Le recouvrement partiel de l'autoroute Ville-Marie et le déplacement de la bretelle Sanguinet; l'aménagement temporaire et léger de la portion ouest de la place D'Youville;